

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES ET DES MOYENS**

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

DGFIM2023_05 A

Dossier suivi par :
Isabelle DAVID – tél. 02 97 54 81 31
isabelle.david@morbihan.fr

ARRETE
portant clôture de la régie de recettes et d'avances
instituée auprès de la direction générale des interventions sanitaires et sociales
sur le secteur de Lorient

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU, le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU, les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU, l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU, en date du 4 juillet 2014, la délibération de la commission permanente instituant une régie de recettes et d'avances auprès de la direction générale des interventions sanitaires et sociales sur le secteur de Lorient ;

VU, en date du 13 août 2014, l'arrêté portant création d'une régie de recettes et d'avances instituée auprès de la direction générale des interventions sanitaires et sociales sur le secteur de Lorient ;

VU, en date du 17 mars 2023, la délibération du conseil départemental chargeant le président du conseil départemental, pour la durée de son mandat, de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

Considérant l'extension à l'ensemble du département, à compter du 1^{er} mai 2023, du périmètre d'intervention de la régie d'avances et de recettes instituée auprès de la direction générale des interventions sanitaires et sociales sur le secteur de Vannes.

ARRETE

Article 1^{er} -

La régie de recettes et d'avances instituée auprès de la direction générale des interventions sanitaires et sociales sur le secteur de Lorient est clôturée avec prise d'effet au 30 septembre 2023.

Article 2 -

En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur, des mandataires suppléants et des mandataires de la régie avec prise d'effet au 30 septembre 2023.

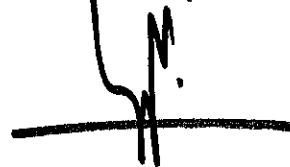
Article 3 -

Le président du conseil départemental et le responsable du service de gestion comptable de Vannes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vannes, le

/ 3 AVR. 2023

Le Président du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'L' followed by a horizontal line.

David LAPPARTIENT